

# DIRECTION PRÉVENTION – INSPECTION RIVE-NORD

*« En action pour la prévention »*

**Faire attention ne suffit pas lors de travaux près des  
lignes électriques aériennes sous tension!**

**Mélanie Moisan, inspectrice  
Sadreddine Bougrine, inspecteur**

# LES FAITS SAILLANTS

Faire attention ne suffit pas lorsqu'il existe une possibilité d'entrer à l'intérieur de la distance d'approche d'une ligne électrique sous tension

- Mise hors tension de la ligne électrique
- Convention avec la compagnie d'électricité
- Limiteur de portée utilisé par un travailleur formé sur l'équipement déployable utilisé

Rien, ni personne, ni quoi que ce soit, ne doit se trouver dans la zone dangereuse d'une ligne électrique aérienne sous tension

- Seules la compagnie d'électricité ou les personnes autorisées par celle-ci peuvent le faire

# OUTILS ET RÉFÉRENCES

- Électricité – CNESST
- Fiche tolérance zéro- CNESST

- [Règles à suivre pour être sécuritaire](#)
- [Fiche tolérance zéro - Électricité : Danger d'électrisation avec une ligne électrique aérienne sous tension | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST \(gouv.qc.ca\)](#)

- Travaux près des lignes électriques aériennes- CNESST

- [Élagage - Travaux près d'une ligne électrique sous tension \(gouv.qc.ca\)](#)
- [Pratiques de travail sécuritaires en élagage \(gouv.qc.ca\)](#)
- [fiche-de-verification-travaux-de-creusement-dexcavation-et-de-tranchee.pdf \(gouv.qc.ca\)](#)
- [travaux-creusement-excavation-et-tranchee.pdf \(gouv.qc.ca\)](#)

# OUTILS ET RÉFÉRENCES

- Identifier les risques dans le milieu de travail- CNESST

- [Identifier les risques dans le milieu de travail | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST \(gouv.qc.ca\)](#)

- Réglementation:
  - Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC)
  - Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)

[S-2.1, r. 4 - Code de sécurité pour les travaux de construction \(gouv.qc.ca\)](#)

[S-2.1, r. 13 - Règlement sur la santé et la sécurité du travail \(gouv.qc.ca\)](#)

- Les travaux près des lignes électriques aériennes Guide de prévention 2e édition, ASP – construction

- [Guide de prévention](#)